



Comment je peux obtenir ma carte séjour après mariage ?

Par **skander**, le **02/03/2008 à 18:02**

je suis tunisien entré en france depuis 2ans par visa shengen touristique 1mois a travers l'italie .jai rencontrée ma ptite amie elle aussi tunisienne résidente en france par carte séjour 10ans elle travaille en contrat CDI .on a décidés de se mariés .je voudrais savoir quelles sont les démarches du mariage et es c possible d'obtenir ma carte séjour après mariage merci.

Par **douge**, le **03/03/2008 à 11:55**

oui , ce la est possible rnil faut aller vous renseigner à la mairie de votre lieu de résidence et au consulat de votre pays aussi rnpa contre , pour demander le regroupement familial après le mariage, il faut que vous soyez en situation régulière jusqu'à ce qu'on vous donne l'accord et voir plus, ça dépens vous êtes sous quel statut actuellement !